Conditions spécifiques d'utilisation du service par l'utilisateur hôte

Les présentes Conditions Spécifiques d'Utilisation (ci-après "CSU") régissent l'utilisation de l'Application mise à disposition par ZERO CARBON EMISSION sas au capital de 28 900 € dont le siège social est situé au WTC BUSINESS CENTER 5 Place Robert Schumann, 38 000 Grenoble, inscrite au Registre du Commerce de Grenoble sous le n° 922 347 331 (ci-après " ZCE ") par l'Utilisateur Hôte.

Les présentes CSU viennent s'ajouter aux Conditions Générales d'Utilisation de l'Application et les compléter. Toutes les clauses et stipulations des Conditions Générales d'Utilisation de l'Application s'appliquent aux présentes.

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS DANS L'APPLICATION AVANT DE LES ACCEPTER ET D'ACCÉDER AU SERVICE.

1. Condition d'accès à la plateforme pour Utilisateurs Hôtes

L'utilisateur Hôte est un particulier ou un professionnel disposant à son domicile / site professionnel d'un Emplacement de Charge qu'il est autorisé à mettre à la disposition de tiers.

2. Création de compte Utilisateur Hôte et de compte STRIPE Connect

Afin de pouvoir utiliser le Service pour obtenir une rémunération, l'Utilisateur Hôte devra posséder un compte Utilisateur Hôte et un compte « STRIPE Connect ».

2.1 Création de compte

Lors de la première utilisation de l'Application, l'Utilisateur Hôte est tenu de créer un compte au moyen du formulaire d'inscription. L'Utilisateur Hôte s'engage à ce que les informations renseignées soient exactes, fiables, complètes et mises à jour.

Une fois les champs remplis, l'Utilisateur Hôte est invité à entrer le code reçu par SMS sur le numéro qu'il a renseigné afin de valider la création de son compte.

A chaque connexion, l'Utilisateur Hôte est invité à s'identifier au moyen d'une identification renforçée.

En cas d'inactivité du compte pendant une durée de trois (3) ans, le compte Utilisateur est clôturé.

L'Utilisateur Hôte a la possibilité de retrouver notamment les paramètres de son compte via son profil personnel dans l'Application et de mettre à jour certaines informations. Il peut aussi supprimer son Compte Utilisateur qui sera fermé et clôturé ; la clôture effective du compte peut prendre jusqu'à 48 heures.

En cas de clôture du compte d'un compte Utilisateur Hôte :

- Les demandes de Réservations envoyées à l'Utilisateur Hôte ou celles déjà confirmées par l'Utilisateur Hôte, seront toutes annulées. Les conditions de remboursement des Réservations sont définies ci-après.
- Les sommes déjà collectées sur son compte STRIPE Connect lui seront versées à l'échéance mensuelle dans les termes et conditions décrites ci-après.
- Toutes les informations personnelles saisies par l'Utilisateur Hôte et enregistrées au sein de l'Application (nom, prénom, coordonnées, téléphone, information sur le(s) point(s) de charge, réservations, etc..) seront supprimés de la base de données du Service E-WattelZCE.
- Les suppressions des comptes et des données e-WattelZCE et STRIPE Connect sont définitives et irréversibles.

2.2 Modalités de paiement

Lors du processus d'inscription au Service, l'Utilisateur Hôte accède à la plateforme de paiement en ligne STRIPE et doit renseigner des informations lui permettant de recevoir des rémunérations : nom, prénom, téléphone, adresse email, adresse postale, coordonnées bancaires (IBAN), ainsi qu'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, ou permis de conduire).

La procédure de vérification d'identité réalisée par la plateforme STRIPE s'effectue entre quelques minutes et 72 heures. L'Utilisateur Hôte est notifié du succès ou de l'échec de la vérification. En cas d'échec de la procédure de vérification, l'Utilisateur Hôte est invité à recommencer l'opération. En cas de succès de l'opération, l'Utilisateur Hôte est informé de la création de son compte « STRIPE Connect ».

L'Utilisateur Hôte ne peut pas mettre à disposition contre rémunération son Emplacement de Charge tant que la procédure de vérification n'est pas achevée et validée.

3. Création et actualisation d'un Emplacement de Charge

3.1 Création d'un Emplacement de Charge

Une fois le compte Utilisateur Hôte (en ce compris le compte STRIPE Connect) créé avec succès, ce dernier pourra ajouter et paramétrer un (ou plusieurs) Emplacement de Charge et le(s) proposer à la Réservation aux Utilisateurs Clients.

Il devra renseigner certaines informations notamment l'adresse de l'Emplacement de Charge, les disponibilités (jours et créneaux horaires) dudit Emplacement de Charge, les informations techniques et le matériel disponible, les modalités d'accès, la description de l'Emplacement et ses consignes. L'Utilisateur Hôte s'engage à ce que les informations renseignées soient exactes, fiables et complètes.

L'Utilisateur Hôte devra par ailleurs renseigner le Prix de Charge sur la base d'un tarif horaire. Il est précisé qu'au lancement de l'Application le Prix de Charge peut être de 0 €. Dans ce cas, il n'y a pas d'interactions avec le service STRIPE. Si le Prix de Charge est différent de 0 €, un montant incompressible de 0,5€ correspondant au montant minimum requis par le prestataire de paiement STRIPE pour toute transaction réalisée en ligne par carte bancaire sera indiqué.

La mise à disposition de l'Emplacement de Charge sur le Service, n'engage en rien le Service e-WattelZCE à garantir le nombre ou la fréquence de Réservation par des Utilisateurs Clients, ni la rentabilité de la Borne.

3.2 Fixation du Prix

L'Utilisateur Hôte aura la possibilité de participer aux offres promotionnelles proposées par ZCE sous la forme de forfais incluant chacun un nombre défini d'heures de Réservation d'un Emplacement de Charge et offrant une décote sous forme de pourcentage sur le Prix de Charge au tarif habituellement pratiqué par l'Utilisateur Hôte.

La consommation de chaque forfait s'effectue en une seule fois. Il n'est pas possible pour l'Utilisateur Hôte de séquencer la consommation d'un forfait.

3.3 Actualisation d'un Emplacement de Charge

L'Utilisateur Hôte a la possibilité de modifier les informations relatives à sa/ses l'Emplacement(s) de Charge en cliquant sur l'onglet « Équipements » dans l'Application. L'Utilisateur Hôte s'engage à ce que les informations renseignées soient régulièrement mises à jour afin que les Utilisateurs Clients aient accès à des informations exactes, précises, fiables et complètes.

3. Gestion des demandes de Réservations par l'Utilisateur Hôte

Il est recommandé à l'Utilisateur Hôte de proposer les Réservations entre 6h à 23h.

L'Utilisateur Hôte reçoit via l'Application des notifications de Réservations de la part d'Utilisateurs Clients.

Les Réservations sont par défaut considérées comme acceptées. Il est précisé que l'Utilisateur Hôte dispose d'un droit à l'annulation. L'Utilisateur pourra refuser de recevoir des alertes par notification via l'Application et sera alors informé par la simple réception d'un message par le biais de la messagerie de l'Application.

Si l'Utilisateur Hôte a plusieurs demandes de Réservations à la même date et au même créneau horaire, la confirmation de Réservation est adressée à l'Utilisateur Client ayant fait la première demande.

L'Utilisateur Hôte doit honorer les Réservations et s'engage à fournir à l'Utilisateur Client les informations nécessaires et attendues de manière claire et intelligible afin que ce dernier puisse accéder à l'Emplacement de Charge et l'utiliser.

4. Mise à disposition de l'Emplacement de Charge par l'Utilisateur Hôte

Il appartient à l'Utilisateur Hôte de communiquer aux Utilisateurs Clients toutes les informations et précisions utiles avant le début de la Réservation.

L'Utilisateur Hôte doit s'assurer que l'Emplacement de Charge est disponible et fonctionnel, et est garant de la sécurité de l'Emplacement de Charge.

L'Utilisateur Hôte doit respecter la règlementation en vigueur et doit notamment s'assurer que l'équipement de l'Emplacement de Charge a été correctement installé et est utilisé conformément aux prescriptions requises par l'installateur, que le raccordement de la borne de charge au véhicule n'empiète pas sur la propriété d'un tiers ou le domaine public, que la borne de charge est régulièrement et correctement entretenue et que rien ne l'interdit pas de mettre à disposition sa borne à un tiers .

L'Utilisateur Hôte garantit être titulaire d'une police d'assurance couvrant tous les dommages matériels et corporels qu'il est susceptible de causer à l'Utilisateur Client et à son véhicule du fait de sa mise à disposition de la Borne de Charge et qu'il dispose de l'ensemble des autorisations pour ce faire.

5. Occupation de l'Emplacement de Charge par l'Utilisateur Client

L'Utilisateur Hôte est alerté par une notification du début et de la fin de chaque Charge et pourra interagir avec l'Utilisateur Client via la messagerie. La messagerie permet l'envoie de pièces jointes notamment de photo en cas de problématique identifiée. Dans une version future, une procédure d'état des lieux d'arrivée et de départ réalisée par l'Utilisateur Client pourra être activée pour chaque équipement de Charge par l'Utilisateur Hôte. Il sera alerté via l'Application dans l'hypothèse où l'Utilisateur Client n'aurait pas effectué l'état des lieux à son arrivée et/ou l'état des lieux lors de son départ.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur Hôte constaterait un désordre ou une dégradation, notamment de l'Emplacement de Charge, il pourra contacter l'Utilisateur Client concerné afin d'en discuter et d'engager, le cas échéant, la responsabilité de ce dernier. Il aura par ailleurs la possibilité d'entrer en contact avec le support client qui, dans la mesure du possible, fera ses meilleurs efforts pour apporter son aide à la résolution du différend.

6. Paiement du Prix de Charge par l'Utilisateur Client

Le paiement du Prix de Charge par l'Utilisateur Client s'effectue via le la plate-forme STRIPE. L'Utilisateur Hôte reçoit sur son compte STRIPE Connect le montant de la Rémunération de l'Hôte à la fin de chaque Réservation (soit 85% du Prix de Charge).

L'Utilisateur Client pourra faire la demande d'une facture mensuelle récapitulative ZCE correspondant aux Frais de Service et Frais STRIPE, à titre de preuve et de justificatif de paiement.

Les sommes collectées sur le compte STRIPE Connect seront versées sur le compte bancaire de l'Utilisateur Hôte, dont les informations ont été fournies lors de l'ouverture du compte STRIPE Connect, chaque 8éme jour du mois suivant (M+1) la ou les dite(s) Réservation(s).

Par ailleurs, chaque transfert mensuel du compte STRIPE Connect vers le compte bancaire de l'Utilisateur Hôte donne lieu à une commission forfaitaire de 1 € (Frais STRIPE) prélevée par le prestataire de paiement STRIPE, quel que soit le montant de la somme transférée.

7. Annulation/modification d'une Réservation

7.1 Annulation de la Réservation par l'Hôte

L'annulation par un Utilisateur Hôte d'une Réservation confirmée n'entraine pas de pénalité financière. Néanmoins, les annulations perturbent les projets des Utilisateurs Clients et peuvent saper leur confiance à l'égard de la communauté « e-WattelZCE ». L'Utilisateur Hôte s'expose par ailleurs à un recours de la part de l'Utilisateur Client, dont ZCE ne pourra pas être tenu pour responsable. Par conséquent, les Utilisateurs Hôtes doivent s'efforcer d'honorer toutes les Réservations confirmées. En cas d'imprévu empêchant d'honorer une Réservation, il est de la responsabilité de l'Utilisateur Hôte d'annuler le plus rapidement possible pour permettre à l'Utilisateur Client de modifier ses projets.

Des annulations trop fréquentes peuvent entrainer une dégradation de la "note" de l'Utilisateur Hôte ou une suspension temporaire ou définitive du référencement de l'Emplacement de Charge, voire du compte de l'Utilisateur Hôte, à discrétion du Service e-WattelZCE, sans que ce dernier ne puisse demander quelque indemnité que ce soit.

7.2 Impossibilité pour l'Utilisateur Client d'accéder à l'Emplacement de Charge ou de l'utiliser

- En cas d'impossibilité pour l'Utilisateur Client d'accéder à de l'Emplacement de Charge (accès fermé, code non fonctionnel) ou de matériel non utilisable, l'Utilisateur Client sera remboursé des éventuels Prix payés. L'Utilisateur Client pourra entrer en contact avec l'Utilisateur Hôte pour régler amiablement le différend ou aura la possibilité de contacter le support client.

- En cas de répétition de ce type de défaillance (équipement de Charge défectueux ou indisponible, difficulté d'accès, imprécisions quant aux modalités de branchement, moindre puissance fournie par rapport à celle annoncée, etc…) l'Utilisateur Hôte pourrait être sanctionné par le Service. Il s'expose par ailleurs à des risques de recours des Utilisateurs Clients. Ces sanctions pourront par exemple prendre la forme d'une dévaluation de sa notation, d'une suspension temporaire ou d'un bannissement de l'accès au Service. Ces sanctions resteront à la discrétion du Service. L'Utilisateur Hôte sera notifié, dans l'application ou par email, de la mise en œuvre de ces éventuelles sanctions.

7.3 Annulation de la Réservation par l'Utilisateur Client

L'Utilisateur Client a la possibilité d'annuler sa Réservation. L'Utilisateur Client sera remboursé des éventuels prix payés, à l'exclusion des Frais de Réservation. Dans une version future, un montant de Frais minimum pourra être fixé en fonction du moment où l'annulation sera effectuée.

7.4 Modification de la Réservation par l'Utilisateur Client

- **Retard de l'Utilisateur Client**

Si l'Utilisateur Client se présente après le début de l'heure réservée, la Réservation est maintenue jusqu'à cinq (5) minutes avant la fin de la réservation. L'Utilisateur Client devra quitter l'Emplacement de Charge à l'heure de départ initialement prévue. Le retard a une incidence pour l'Utilisateur Hôte puisque l'ensemble de la consommation ne sera pas réalisée.

Une notification sera adressée à l'Utilisateur Client et à l'Utilisateur Hôte dix (10) minutes après le début de la Réservation en cas d'absence de début de charge.

L'Utilisateur Client et l'Utilisateur Hôte auront la possibilité d'entrer en contact et de s'entendre amiablement.

- **Départ de l'Utilisateur Client avant la fin de la Réservation**

L'Utilisateur Client a la possibilité de quitter de l'Emplacement de Charge avant la fin de la réservation initialement prévue.

Il est recommandé à l'Utilisateur Client de contacter l'Utilisateur Hôte afin de le prévenir de son départ anticipé.

- **Départ de l'Utilisateur Client après la fin de la Réservation**

Si l'Utilisateur Client prolonge de moins de dix (10) minutes la Réservation initialement prévue, il lui est recommandé de contacter l'Utilisateur Hôte afin de l'avertir de ce dépassement de Réservation.

Si l'Utilisateur Client prolonge de plus de dix (10) minutes la Réservation initialement prévu, il lui est recommandé de contacter l'Utilisateur Hôte afin de l'avertir de ce dépassement de Réservation. L'Utilisateur Hôte aura la possibilité d'appliquer une surcote financière à convenir avec l'Utilisateur Client.

L'Utilisateur Client et l'Utilisateur Hôte auront la possibilité d'entrer en contact et de s'entendre amiablement.

- **Non présentation de l'Utilisateur Client à l'Emplacement de Charge**

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur Client ne se présenterait pas à la Réservation au-delà de quinze (15) minutes avant le début de ladite Réservation, sans annulation préalable, il recevra une notification afin de prendre contact avec l'Utilisateur Hôte. L'Utilisateur Hôte reste créditeur de son éventuelle Rémunération.

8. Responsabilité / Garanties

L'Utilisateur Hôte garantit qu'il est pleinement habilité, a le pouvoir et l'autorité de mettre à disposition des Utilisateurs Clients, via l'Application, son ou ses Emplacement(s) de Charge, qu'il n'existe pas de restrictions et/ou de conditions d'utilisation qui pourraient en restreindre l'usage.

Il appartient à l'Utilisateur Hôte de vérifier qu'il n'existe pas d'éventuelles restrictions à i) exploiter les Emplacement(s) de Parking et leur équipement et/ou ii) les proposer à l'utilisation comme notamment celles du fournisseur d'énergie et/ou celles liées aux conditions d'exploitation et/ou aux conditions d'accès.

L'Utilisateur Hôte doit notamment veiller, avant toute mise à disposition de l'Emplacement de Charge sur l'Application, à obtenir l'autorisation du propriétaire de l'Emplacement de Charge s'il n'est que locataire et du syndic de copropriété si l'Emplacement de Charge est en copropriété. L'Emplacement

de Charge doit être installée au sein d'une propriété privée ou, si elle est installée au sein d'une copropriété, doit être installée sur un espace privé et réservé à l'usage exclusif de l'Utilisateur Hôte.

L'Utilisateur Hôte doit s'engager à contacter sa compagnie d'assurance afin de s'assurer être titulaire d'une assurance couvrant la mise à disposition de l'Emplacement de Charge via l'Application, tous risques et éventuels dommages inhérents à son utilisation notamment par des tiers.

L'Utilisateur Hôte déclare et garantit ce qui suit :

- Se conformer à toutes les lois et règlementations applicables, en ce compris sans s'y limiter, la règlementation en matière d'énergie, tant au niveau français qu'au niveau européen ;
- S'interdit d'enfreindre ou contourner de quelque manière que ce soit toute loi ou règlement applicable, tout arrangement, accord ou contrat conclu avec des tiers, oralement ou par écrit, tout droit d'un tiers ;

- Il a pris toutes les mesures et dispositions nécessaire afin d'exécuter l'ensemble des obligations contractuelles et légales auquel il est tenu de se conformer pour l'exécution de ses obligations en sa qualité d'Hôte ;
- Les obligations lui incombant en vertu des CSU Hôte constituent des obligations légales, valides et contraignantes;
- Décide de mettre à disposition aux Utilisateurs Clients, via l'application e-WattelZCE, un Emplacement de Charge équipé d'une borne de recharge, en comprenant pleinement les conditions essentielles que cette opération requiert et les risques qu'elle peut engendrer et qu'il peut en assumer les risques ; et
- Accepte expressément et inconditionnellement à indemniser et dégager ZCE de toute responsabilité relative à toute demande, réclamation, responsabilité, dommage ou encore perte qui pourrait découler, notamment mais sans s'y limiter, du non-respect par l'Utilisateur Hôte de toute loi, règlement, tant au niveau français qu'au niveau européen, de tout arrangement, accord ou contrat conclu avec des tiers, oralement ou par écrit, tout droit d'un tiers (y compris l'Utilisateur Client).

9. Obligations fiscales de l'Utilisateur Hôte

Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé à l'Utilisateur Hôte que les opérations de Réservation de l'Emplacement de Charge réalisées sur l'Application sont considérées comme des opérations commerciales et qu'à ce titre, l'Utilisateur Hôte est redevable, qu'il soit particulier ou professionnel, de l'impôt sur les revenus générés grâce à l'Application.

L'Utilisateur Hôte est donc tenu de déclarer chaque année les revenus tirés de son activité sur l'Application auprès de l'administration fiscale.

Pour plus d'informations, si l'Utilisateur Hôte est un particulier, il est invité à consulter le site impot.gouv.fr en lien avec ces questions, ainsi que le site de l'URSSAF : https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html

En vertu de l'art. 242 bis du Code Général des Impôts, ZCE au titre de son obligation de transparence et d'information, communiquera à chaque l'Utilisateur Hôte le montant perçu et le nombre total des

opérations réalisées. Compte tenu des obligations visées au 3° du même article, les mêmes informations concernant les Utilisateurs Hôtes seront communiquées par ZCE à l'administration fiscale.